**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 40 (1952)

**Heft:** 794

**Artikel:** Paris... capitale du monde : le Bureau du Conseil international des

femmes a tenu séance

Autor: Girod. Renée

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-267622

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUARANTIÈME ANNÉE - Nº 794

# ivement Femil

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD

RÉDACTION

RÉDACTION

Mª WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

M¹ª Renée BERGUER, 138, route de Chêne Mme WIRLE-GAD

Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS Fr. 6 .-- (ab. min.) SHISSE 1 an Abonnement de soutien . , 0.25 Le numéro Les abonnements partent de n'importe quelle date

#### Concours

- 4. FEV. 1052

La société dépend des femmes, tous les peuples qui ont le malheur de les enfermer sont misérables. 355

Trouver le nom de l'auteur.

# A nos abonnés

Message trouvé au dos d'un chèque:

« Quarante ans déjà » que brûle la flamme allu-mée par l'Amie au grand cœur vaillant! Puisse cette année d'anniversaire être celle de la vic-

\*
Au seuil de cette quarantième année, nombreux sont les témoignages de fidélité et d'encouragement que nous avons reçus. Abonnements et dons, messages pleins de foi inscrits au dos des chêques, suggestions adressées par lettres, coups de téléphone, visites...

Et il ne e'acit resurre

Et il ne s'agit pas seulement de Genevoises, mais les amies confédérées n'ont pas ménagé leur appui, elles savent que notre campagne fait aussi avancer la cause chez elles.

Tout nous prouve que nos suffragistes ont compris l'importance exceptionnelle des quelques mois qui sont devant nous, toutes sentent que notre journal une fois de plus, sera l'un des ouvriers essentiels de la campagne de propagande. Merci

Puisse cet exemple réconfortant stimuler les retardataires, leur prouver l'urgente nécessité de leur appui régulier et fidèle : versez le montant de votre abonnement 1952 à notre compte chèques 943, cela évitera pour vous et pour votre admi-nistratrice, l'ennui et les frais des expéditions de remboursements.

#### **Préparatifs**

Depuis que le Grand Conseil a décidé (voir article en 3me page) une consultation féminine dans le canton de Genève, on demande de tous côtés des informations sur l'organi-

de tous cotes des informations sur l'organi-sation de la campagne de propagande. Soyez sûrs qu'on n'a pas perdu de temps. Les responsables de nos diverses sociétés ont immédiatement posé les premiers jalons de l'activité future.

l'activité future.
L'Association genevoise pour le suffrage féminin a adressé un appel aux différents groupements féminins ou mixtes qui avaient collaboré aux campagnes suffragistes précé-dentes. A l'heure où nous écrivons, toutes les

réponses ne sont pas encore parvenues. Le Comité du Centre de liaison de sociétés féminines genevoises s'est réuni dès le lende-main de Noël et a décidé d'avancer de deux mois son assemblée générale annuelle afin de gagner du temps.

#### Assemblée du Centre de Liaison

Cette assemblée s'est tenue le 25 janvier, dans la salle du Costume genevois, presque toutes les sociétés étaient représentées, ce qui prouve l'intérêt témoigné pour l'événement attendu.

attendu.

Après la lecture du rapport de 1951, par la présidente, le Dr Renée Girod, Mme Ribaux, trésorière, présenta le rapport financier. Les comptes accusent un déficit regrettable et l'on espère que de nouveaux membres se joindront au faisceau actuel des 35 sociétés, fournissant les cotisations nécessaires.

Mme Naef s'étant fait excuser, c'est Mme Gautier qui donna un bref rapport sur la collecte du ler août en faveur des mères nécessiteuses. Le total atteint en Suisse est d'un million 460 000 fr. Pour Genève, nous avons récolté 60 000 fr. avec les ventes d'insignes, de cartes postales, de timbres et les dons.

La présidente ouvrit alors la discussion sur

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE DE LA MAISON BE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

# RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS MOLARD, 11

GENÈVE

la question posée: Quelles sont les sociétés qui souhaitent voir le Centre participer à la campagne qui précèdera la consultation fémi-

un certain nombre de sociétés un certam nombre de societes — trois ou quatre au plus — ne peuvent pas, en raison de leurs statuts, participer à une action de ce genre, mais elles ne veulent pas empécher le Centre de travailler, aussi se sont-elles simplement abstenues au moment du vote. Le Centre a donc été autorisé, à l'unanimité des membres votants, à participer à la campagne pour le plébiscite.

membres votants, à participer a la campagne pour le plébiscite.

Il ressort de la discussion, au cours de la-quelle, la présidente de l'Association pour le suffrage féminin, Me Kammacher, prit la parole, que le Comité d'action sera formé de délégués de sociétés directement intéressées, de déléguées du Centre et de personnalités féminines ou masculines particulièrement qua-létéase

Il faudra certes de l'argent! Avec beaucoup de gaieté et d'optimisme, Mme Charles Gautier fit une amusante démonstration de la manière dont on peut s'en procurer. Comme vous le voyez, les préparatifs sont

Comme vous le voyez, les préparatifs sont bonne voie ; bientôt nous seront en route.

#### Nos concours pour l'année 1952

Une série de concours proposés de mois en mois à nos abonnés permettront aux uns de rafraîchir d'anciens souvenirs, aux autres de faire peut-être quelques recherches, à tous de récapituler une histoire récente qui nous préparera à la campagne suffragiste de cette année. Au travail, d'intéressants prix vous récompenseront !

- A quelle époque remontent les premières mani-festations suffragistes en Suisse?
- 2. Citer les pionnières du mouvement dans notre pays?
- 3. Quels étaient les arguments suffragistes en vo-gue à l'âge héroïque du féminisme ?

# Paris... capitale du monde

#### Le Bureau du Conseil International des Femmes a tenu séance

A Paris, où l'assemblée des Nations A Paris, ou l'assemblee des Nations Unies continue sa session ouverte en novembre, l'année qui débute est souriante; malgré les nombreux problèmes épineux qui restent à résoudre, les délégués sont pleins d'espoirs. Des colombes blanches leur ont été offertes, symboles vivants de ce que chacun désire ardemment... la PAIX. C'est dans cette atmosphère internations.

ce que chacun désire ardemment... la PAIX. C'est dans cette atmosphère internationale que le Bureau du Conseil international des femmes a tenu du 7 au 11 janvier sa première réunion depuis la conférence d'Athènes. Les membres des pays d'outre-mer s'étaient fait excuser, mais deux jeunes recrues assistaient pour la première fois aux délibérations, Mlles Beaurain, de Finlande, et Hansen, du Danemark.

mark.

Le tour d'horizon du travail en cours, s'est bien entendu, doublé d'un tour du monde, car il est prévu: un exécutif à Reading (Angleterre) en septembre 1952, une réunion à Boulawayo en Rhodésie du Sud, dans le courant de 1952... si possible, et enfin une assemblée générale en Fin-lande en mai-juin 1954. Voilà qui nous promet de beaux moments, des impressions variées et beaucoup de nouvelles amitiés.

#### Voyage de la présidente

Voyage de la presidente

Mme Eder fit un récit passionnant de
son voyage en Australie où elle fut en juin
acrnier, l'hôte du Gouvernement aux fêtes
données en l'honneur du 50me anniversaire
du Commonwealth australien. Elle a visité
les différentes branches du Conseil National et inspecté ses diverses activités, L'Australie acceptile actuellement beaucoup de nal et inspecte ses diverses activités. L'Australie accueille actuellement beaucoup de réfugiés et fait un gros effort pour les assister à leur arrivée et les assimiler le plus rapidement possible. Le problème des logements est très aigu. Pour installer provisoirement les émigrants on a monté de grands baraquements militaires. Les enfactées de maion cent en Australie presployées de maison sont en Australie presque introuvables, ce qui oblige les femmes de tous les milieux sociaux à faire elles-mêmes leur ménage. Or les appareils ména-gers sont rares. Cet état de choses rend souvent impossible le travail professionnel, voire même bénévole, de la femme mariée, tout au moins lorsqu'elle est mère de jeu-nes enfants

nes enfants.

En Nouvelle-Zélande, Mme Eder a été reçue par le Conseil National qui est très bien organisé (selon le modèle britannique), et très vivant. Le peuple néo-zélande d'une grande maturité d'esque), et très vivant. Le peuple néo-zélan-dais fait preuve d'une grande maturité d'es-prit, et a des institutions sociales intéres-santes. Ayant traversé le Pacifique en avion, notre alerte présidente a débarqué à San Francisco en plein été américain, ce qui veut dire dans une température passa-blement différente de l'hiver austral! Elle a pu, dans plusieurs villes, visiter des groupes de femmes assez divers, com-me celui du Grand-Lac-Salé, en territoire mormon, où notre association affiliée tire

mormon, où notre association affiliée tire une partie de ses ressources de la conjection de robes et coussins mortuaires!! Ensuite, ce fut New-York, où Mme Eder s'entretint avec des personnalités des Nations Unies, les mêmes que nous avons rencontrées à Paris et d'autres, Enfin, notre résidente a fait une expédition un Condo présidente a fait une expédition au Canada où elle a assisté à l'Assemblée générale du Conseil des femmes canadiennes qui est un des plus développés et des plus agis-sants dans son pays.

#### Le Conseil et les Nations Unies

Mme Dreyfus-Barney, notre représen-tante auprès des Nations Unies et de ses institutions spécialisées fit un magistral exposé de nos relations avec ces différents organismes, après quoi une délégation de six personnes s'en fut au Palais de Chail-lot où le Président de l'assemblée voulut bien la recevoir et s'entretenir avec elle de bien la recevoir et s'entretenir avec elle de différents problèmes à l'ordre du jour. M. Luis Padilla Nervo est un homme dans la force de l'âge, mexicain d'origine, mais tout à fait international de pensées. Il se montra très bienveillant et sympathique au travail du Conseil et à ses buts qui sont ceux de la grande organisation à laquelle il voue toute son énergie.

#### Les réceptions

Ce rapide aperçu n'englobe qu'une petite partie des sujets abordés pendant ces qua-tre jours de réunion du bureau, mais l'esice manque...
Un très joli souper chez Mme Pichon-

Landry permit aux étrangères de rencontrer des femmes françaises, et fut com.ne un prélude à la séance commémorative des cinquante années d'activité du Conseil Naprélude à la séance commémorative des cinquante années d'activité du Conseil National des femmes françaises qu'elle préside depuis la mort de Mme Avril de Ste Croix. On y entendit des orateurs éminents tels que M. André Siegfried, de l'Académie, dont la mère fut une des fondatrices et premières présidentes de ce Conseil, Mme Eleanor Roosevelt, Mme Lefaucheux, présidente de la Commission du statut de la femme de l'ONU, Dr Eder, et la Baronne Pol Boël, présidente d'honneur du C.I.F. M. Monnerville, président du Conseil de la République, fut éloquent et félicita chaudement Mme Pichon-Landry de son activité intelligente et utile.

La Légation suisse ouvrit ses magnifiques salons pour fêter notre Présidente et compatriote; ce fut une heure charmante, trop vite passée, mais qui laisse de beaux souvenirs à celles qui purent y participer, et qui eurent le plaisir d'y rencontrer notre Ministre et Mme de Salis, dans l'atmosphère séduisante de leur belle demeure parisienne.

risienne.

Voici franchie une nouvelle étape, la sui-vante sera en Angleterre pas loin de Lon-dres et de ses merveilles.

Dr Renée Girod.

# Protection de la femme

On se souvient peut-être de l'article pu-blié ici-même en septembre 1951 sur l'opi-nion des femmes députés, membres de l'Union interparlementaire au sujet de la réglemen-

# Réglementation spéciale

L'Open Door International ne s'oppose nullement aux systèmes de protection s'appli-quant à l'ensemble des travailleurs mais consi-dère que toute mesure particulière applicable uniquement aux travailleurs femmes constitue une discrimination de sexe, aux termes de la définition du mot «discrimination» donnée par l'ONU dans le document E/CN 4. Sub 2/40 Rev. I., à savoir une distinction

par l'ONU dans le document E/CN 4. Sub 2/40 Rev. I., à savoir une distinction préjudiciable applicable à un groupe social.

La réglementation spéciale du travail des femmes est, en effet, une distinction applicable à un groupe social défini par une des caractéristiques mentionnées dans l'article 2 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, à savoir à un groupe social fondé sur le sexe. Cette distinction, même si elle est inspirée par des considérations humanitaires, est préjudiciable aux intéressées, soit que la réglementation interdise ou restreigne directement le travail des femmes soit qu'elle impose aux employeurs des mesures spéciales. En excluant les femmes de certains emplois souvent bien rémmérés, qui deviennent

plois souvent bien rémunérés, qui deviennent des monopoles masculins, la réglementation spéciale limite leur droit au travail et les rejette vers d'autres métiers, en particulier vers les métiers dits féminins beaucoup moins bien

Les conventions concernant notamment le travail de nuit donnent lieu, en outre, a de multiples difficultés d'application et ont sus-cité l'opposition, non seulement de notre assomais aussi d'autres organismes, comtation internationale protégeant le femme. L'Open Door nous adresse, à ce propos, la réponse suivante aux lignes signées par M. Robinet de Cléry.

me la Commission Interaméricaine des fem-

Lorsque la réglementation oblige l'employeur qui occupe des femmes à prendre des mesures particulières, souvent coûteuses, qui ne sont pas applicables aux hommes, il est à prévoir que ceux-ci seront, de préférence, embauchés pour ces travaux, d'où une exclusion de fait des femmes, à moins que l'employeur ne récupère ses dépenses en altouant aux femmes des salaires nettement inférieurs à ceux des hommes. La législation spéciale du travail des femmes est ainsi une cause de l'infériorité de leurs salaires.

Cette réglementation spéciale est donc une distinction préjudiciable à un groupe social, c'est-à-dire une discrimination contraire aux principes de l'ONU. Elle ne constitue donc nullement une protection des travailleuses. Lorsque la réglementation oblige l'em-

En ce qui concerne le congé de maternité des travailleuses, l'Open Door international con-sidère que le seul moyen de protéger les in-térêts personnels et économiques de la femme qui est une travailleuse rémunérée est de baser son congé, tant avant qu'après l'accouchement, sur un certificat médical d'incapacité de tra-

vail.

Non seulement c'est le seul moyen pos-sible de sauvegarder les intérêts de la femme elle-même, de l'employeur et de l'Etat, mais c'est surtout le seul moyen de faire face aux diverses éventualités qui se présentent à l'occasion de la maternité.